

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module *Évolution des systèmes de santé et de la société (TO-SSS)* 2024-2025

Code : S.SI.364.1311.F.23

Type de formation :

- Bachelor
 Master
 MAS DAS CAS
 Autre :

Type : Module obligatoire
 Module optionnel

Organisation temporelle :

- Module sur un semestre
 Module sur deux semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- Français Anglais
 Allemand Autre :
 Italien

3. Prérequis

- Avoir validé le module : ...
 Avoir suivi le module : ...
 Pas de prérequis
 Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : Bb1 Bb2 Bb3 Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : Cb1 Cb2 Cb3 Cb4

Rôle de leader

Compétences : Db1 Db2 Db3 Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : Fb1 Fb2 Fb3 Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : Gb1 Gb2 Gb3 Gb4

Apprentissages critiques :

- Distinguer ses valeurs professionnelles et personnelles de celles du patient.
- Envisager certaines situations cliniques comme des problématiques éthiques (principisme)
- Mobiliser les droits et devoirs professionnels qui régissent le positionnement et les prises de décision dans les soins.
- Situer sa pratique professionnelle dans le système de santé en identifiant les enjeux principaux de ce dernier.
- Identifier les rôles des professionnels qui composent l'équipe et expliquer les enjeux de la collaboration inter/intra professionnelle.

5. Contenus

- Cadre éthique et légal de la profession
- Droits humains, sociaux et principes éthiques
- Organisation et gouvernance du système de santé
- Hôpital simulé : travail en binôme avec les ASSC

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conférence | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Laboratoire clinique | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Présentiel | <input type="checkbox"/> Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Examen écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input type="checkbox"/> Autre : ... |
| <input type="checkbox"/> Individuel | <input checked="" type="checkbox"/> En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation Remédiation possible Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant-e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant-e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

La présence aux cours dans lesquels la pédagogie expérientielle prime (séminaire, laboratoire clinique, analyse de pratique, etc.) peut faire l'objet d'une attribution de points à la validation. Ces cours sont identifiés dans le syllabus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant-e est exclu-e de l'atelier ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Assemblée fédérale de la Confédération suisse. (2016). Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr>
- Groupe de travail interdisciplinaire « Dimension éthique de la pratique auprès des personnes âgées à domicile. (2017). *Guide d'apprentissage du raisonnement éthique en situation difficile*. https://www.ssmg.be/wp-content/uploads/personne_agee/apprentissage%20ethique-Fev%202017_Id.pdf?t=1531831637
- Orchard, C., & Bainbridge, L. (Éds.). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme* (Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé, CPIS).

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur-es de l'école et intervenant-es externes.

Nom des responsables de la transition : Jean-Sébastien Lamothe et Hélène Monney

Descriptif validé le 08.09.2024

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz